



Assurance décès questionnaire médical

Par **jb01**, le **10/11/2013** à **18:16**

bonjour,rnJ'aimerais avoir un renseignement.rnNous avons chacun une assurance temporaire "décès" depuis 1996.Voyant qu'elle allait se terminer en 2016, j'ai demandé à faire un avenant. L'avenant a été refusé il a fallu repartir sur deux nouveaux contrats avec à la clef les questionnaires médicaux. rnEn discutant avec une amie, je me demande si nous avons bien répondu sur un point précis du questionnaire concernant mon mari. Je vous reproduis ci dessous intégralement la case concernée pour être la plus précise possible :rnAffections de l'appareil digestif (notamment maladies œsophagiennes, ulcère gastrique ou duodénal, hémorragie digestive, colite ulcéreuse, polypes, maladie de Crohn, maladie du foie, des voies biliaires, du pancréas) rnMon mari a eu une gastrite avec HP en 2009 qui a été soignée par antibiotiques pour éradication nous ne l'avons pas signalé dans le questionnaire et mon amie me dit que j'aurais dû. Le médecin m'avait dit "non" puisque pas énuméré dans la liste...rn Le Larousse donne comme définition du mot notamment : qui mérite d'être noté, ou qui doit être noté. rnNous avons rempli ce nouveau questionnaire en décembre 2012 et l'assurance est repartie en février 2013. Nous n'avons rien voulu cacher mais si nous en parlons maintenant nous risquons d'avoir à nouveau un questionnaire et entre temps on lui a trouvé une autre pathologie... que nous serons obligés de déclarer. Il est déjà majoré de 50% pour d'autres choses et en toute bonne foi nous ne pensions pas avoir fait une fausse déclaration. (ce que nous pensons toujours si on se tient à la définition du terme notamment. De plus qu'il n'y a pas de points de suspension après toutes les maladies citées. La parenthèse est simplement refermée et on passe à une autre case du questionnaire.rnS'il devait arriver quelque chose (même si c'est pour une toute autre cause) nous pourrions être soupçonnés d'avoir voulu tricher (d'ailleurs même si c'est involontaire) l'assurance pourrait ne rien payer, rnPour toutes les autres cases, les pathologies énumérées qui le concernaient on été remplies par le mot « oui » et précisées à côtérnNous ne voudrions pas payer pour rien. Je crois qu'on préférerait encore tout arrêté que de payer pour rien !!!rnMerci de me dire si nous avons mal rempli. Auquel cas je trouve que les questionnaires devraient être moins ambigus. rnEnfin, j'ai pu

consulter sur le net certains contenus de questionnaire ou la gastrite est précisée ce qui me conforte un peu dans mon raisonnement. Mais je ne suis pas juriste.
Excusez la longueur mais il fallait être précis.

Par **amajuris**, le **10/11/2013 à 19:51**

bjr,
l'adverbe notamment signifie "entre autres" ce qui indique que la liste qui suit n'est pas limitative mais qu'indicative.

Par **jb01**, le **10/11/2013 à 20:00**

que dois-je faire alors ???